



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES  
SPECTACLES VIVANTS DE LA SAISON  
CULTURELLE 2018-2019**

**DÉCISION N° AU-18-240  
EN DATE DU 23 JUILLET 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2018 fixant les tarifs pour la billetterie des spectacles vivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019 et la nécessité d'en fixer les tarifs par catégorie de plateau et de public ;

## D É C I D E

**DE FIXER**, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, les tarifs des spectacles vivants pour la saison 2018-2019 selon le tableau ci-annexé.

**DIT** que ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180723-lmc1H5469H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/07/2018 Date de Publication : 23/07/2018
---